
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221114-144-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

N° 144/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 novembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 novembre 2022

Objet de la délibération :

Adhésion à l'association CLER

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	62
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le quatorze novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente d'Arc et Senans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Claude CURIE à Bernard HUOT-MARCHAND, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, Philippe MARECHAL à Jean-Claude GRENIER, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, Danielle PITAVY à Jean-Michel LIEVREMONT
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Bernadette FAILLENET par Eric LASEUBE, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Excusé(e)** Henri BARBET, Olivier DARD, Louis DAUDEY, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Laëtitia ROGNON, Pierre-André VOUILLOT
- Absent(e)s** Guillaume AYMOUNIN, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Romuald MAUGAIN, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Dominique BERION a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, qui a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique.

En adhérant à l'association, la CCLL rejoint un réseau dynamique ancré dans la transition écologique et énergétique. Les avantages de cette adhésion sont nombreux.

Le montant de la cotisation est estimé à 202,70 € pour une année.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de l'adhésion à l'association CLER et autorise le Président à payer la cotisation à cette structure pour un montant d'environ 203 €

Fait et délibéré en séance, le 14.11.2022

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président